



Les combattants des droits de l'homme

«C'est un idéal de vie.» Nelson Mandela

Thèmes	Droits de l'homme en général, Médias, Citoyenneté
Complexité	Niveau 2
Taille du groupe	Indifférente
Durée	60 minutes
Aperçu	L'activité implique l'utilisation de fiches d'information afin d'éveiller l'intérêt des participants pour les héros de la cause des droits de l'homme. Les points traités sont: <ul style="list-style-type: none"> ▪ La répression politique ▪ Les activistes de la cause des droits de l'homme au vingtième siècle ▪ La lutte pour les droits dans différents pays
Droits corrélés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liberté d'opinion et d'expression ▪ Droit à un procès équitable ▪ Droit à ne pas être torturé
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Découvrir quelques personnalités qui ont lutté pour les droits de l'homme dans différents pays ▪ Développer la capacité à traiter et à classer les informations, la capacité à coopérer et à travailler en groupe ▪ Promouvoir le respect, la responsabilité et la curiosité concernant les droits de l'homme
Matériels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une série de trente cartes par petit groupe ▪ Paires de ciseaux ▪ Enveloppes ▪ Facultatif: colle et papier rigide pour renforcer les cartes
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagez la pièce de manière à ce que les participants puissent travailler en petits groupes. ▪ Faites des copies des cartes de sorte que chaque groupe dispose d'une série de cartes. ▪ Découpez chaque série de trente cartes, mélangez les cartes de la série et placez-les dans des enveloppes. Attention à ne pas mélanger les séries!

Instructions

1. Demandez aux participants de se rassembler en groupes restreints (trois ou quatre participants par groupe) et remettez une série de cartes à chaque groupe.
2. Demandez-leur d'étaler leurs cartes à l'envers.

THEMES



DROITS DE L'HOMME GÉN.



MÉDIAS



CITOYENNETÉ

COMPLEXITE



NIVEAU 2

TAILLE DU GROUPE



INDIFFÉRENTE

DURÉE



60 MINUTES

3. Expliquez-leur que les cartes relatent les événements de la vie de six activistes de la cause des droits de l'homme. La tâche de chaque groupe consiste à faire correspondre les personnalités avec les événements appropriés et à constituer ainsi une brève description de chaque personnalité.
4. Expliquez qu'il faut rassembler une «série de cinq cartes» par personnalité (une carte "A", une carte "B", une carte "C", une carte "D" et une carte "E").
5. Invitez chaque groupe à tirer une carte à la fois, jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus.
6. Laissez quelques minutes aux participants pour leur permettre de lire les cartes en silence.
7. Donnez-leur le signal du départ. Chaque groupe doit décider de la stratégie qu'il utilisera pour constituer le profil des personnalités. Cette étape leur prendra 15 - 20 minutes.
8. Regroupez les participants et demandez à un représentant de chaque groupe de présenter, avec ses propres mots, une des personnalités. Répétez l'exercice avec chacun des groupes en veillant à ce que les portraits des personnalités soient «complets» et que chaque groupe puisse vérifier qu'il a rassemblé les bonnes «pièces» du puzzle.

Compte-rendu et évaluation

1. L'exercice était-il facile? Quelles stratégies les différents groupes ont-ils utilisées pour classer les séries de cartes?
2. Quelles sont les personnalités dont les participants ont déjà entendu parler? Pourquoi certaines personnalités sont-elles davantage connues?
3. Les participants ont-ils été surpris par certaines informations? Qu'est-ce qui les a le plus impressionnés?
4. Demandez aux participants de choisir la citation à laquelle ils s'identifient le plus. Comment se seraient-ils comportés s'ils s'étaient retrouvés dans la même situation que la personnalité en question?
5. Quelles actions les participants peuvent-ils entreprendre?

Conseils pour l'animateur

Il existe quantité d'informations disponibles concernant chaque personnalité et les biographies succinctes, présentées ici, n'offrent qu'une vue très superficielle (et subjective) de la question. Des centaines d'autres activistes auraient pu figurer sur cette liste – ceux qui ont été retenus ici représentent un «point de départ» et une manière d'aborder la question.

Suggestions de suivi

Il est fortement recommandé d'essayer de donner suite à ces activités en encourageant les participants à étudier le cas d'autres activistes des droits de l'homme. Ils développeront ainsi une sensibilité aux personnalités qui ont participé à la lutte pour les droits de l'homme au fil du temps. Le groupe pourrait commencer à constituer sa propre «galerie de portraits» d'activistes des droits de l'homme. Les six portraits proposés dans le cadre de cette activité peuvent servir de point de départ: les photographies peuvent être collées sur des petits cartons à côté des citations et des biographies succinctes, avant d'être exposées dans la pièce. Chaque participant pourrait faire des recherches sur d'autres personnalités et les ajouter à la galerie de portraits. Les six cas présentés concernent tous des militants des droits civiques et politiques, mais vous pouvez élargir la palette des droits



illustrés et inclure les aspects sociaux et économiques. Dans la société civile, il existe différents moyens d'exprimer son opinion et de lutter pour les droits. Si vous voulez approfondir la question, vous pouvez réaliser l'activité «Nouer des liens», page 213.

Idées d'action

Faites une recherche sur quelques prisonniers politiques ou activistes actuels – par exemple, ceux qu'Amnesty International qualifie de «prisonniers de conscience». Rédigez une lettre ou organisez une campagne pour informer les participants sur ces prisonniers et faites pression auprès des personnes dont dépend leur libération.

Informations supplémentaires

Sites Internet utiles contenant des informations sur les activistes des droits de l'homme:

www.speaktruthtopower.org/index_main.html

www.universalrights.net/heroes/index.htm

www.globalyouthconnect.org/Pages/activists.html

www.hrw.org/wr2k/Front.htm#defenders

<http://homepage.mac.com/sleongl/reebok/index.html>

La section britannique d'Amnesty International a conçu sa propre galerie de portraits historiques des défenseurs des droits de l'homme, que vous pouvez commander via son site:

www.amnesty.org.uk



Date clé

le 10 décembre

Journée des droits de l'homme

DOCUMENTS

Cartes de discussion

<p>A</p> <p>«Je me suis battu contre la domination des blancs et je me suis battu contre la domination des noirs. J'ai chéri l'idéal d'une société libre et démocratique, dans laquelle chacun vit en harmonie et jouit des mêmes chances. C'est un idéal de vie, mais c'est un idéal pour lequel je serais prêt à mourir, le cas échéant.»</p> <p><i>Nelson Mandela</i></p>	<p>A</p> <p>«Au prix de rencontres pénibles mais en même temps réconfortantes, j'ai appris comment, des profondeurs de la sauvagerie morale, surgit soudain le cri "c'est ma faute" et comment, avec ce cri, le patient retrouve le droit de dire qu'il est un être humain.»</p> <p><i>Evgenia Ginzberg</i></p>
<p>B</p> <p>Né/e dans un village proche de Umtata, élu/e président/e, à l'âge de 76 ans, de la République d'Afrique du Sud à l'occasion des premières élections démocratiques organisées dans ce pays. Jusqu'à cette élection et depuis lors, il/elle a consacré sa vie à</p>	<p>B</p> <p>Né/e en Russie en 1906, décédé/e à Moscou en 1977. Il/Elle a travaillé paisiblement comme enseignant/e et journaliste jusqu'à ce qu'il/elle soit accusé/e de terrorisme par le régime stalinien, lors d'un procès monté de toute pièce. Il/elle a connu les camps de Sibérie pendant 18 années et</p>
<p>C</p> <p>la lutte contre l'apartheid, le système raciste mis en place par le gouvernement blanc pour réprimer la population à majorité noire. Il/elle a souffert de différentes formes de répression: interdit/e de réunion, obligé/e de se cacher et finalement</p>	<p>C</p> <p>a vécu dans des conditions horribles pour avoir refusé d'accuser injustement d'autres personnes. Il/elle a passé sa première année d'incarcération en isolement, dans une cellule humide, avec interdiction de parler, de chanter, de se coucher pendant la journée ou de faire de l'exercice. Plus tard il/elle fut</p>
<p>D</p> <p>arrêté/e et condamné/e à la prison à vie à l'âge de 44 ans. Il/elle a passé 28 ans derrière les barreaux, séparé/e de sa famille et de ses enfants.</p>	<p>D</p> <p>envoyé/e d'un camp de travail à l'autre en Sibérie. Pour avoir aidé un codétenu, il/elle séjourna dans le pire de ces camps, dont peu de personnes sont sorties vivantes.</p>
 <p>©MTI</p>	 <p>© David King Collection</p>

**A**

«Je rêve que, un jour, notre pays se lèvera et vivra pleinement la véritable réalité de son credo: "Nous tenons ces vérités pour évidentes par elles-mêmes que tous les hommes sont créés égaux." Je rêve que mes quatre petits enfants vivront un jour dans un pays où on ne les jugera pas à la couleur de leur peau mais à la nature de leur caractère.» *Martin Luther King*

A

"La non-violence est la plus grande force dont dispose l'humanité. Elle est plus puissante que la plus puissante des armes de destruction conçue par l'ingéniosité de l'homme."

Mahatma Gandhi

B

Né/e à Atlanta, en Géorgie, en 1929, à l'époque où la loi interdisait aux noirs d'occuper certaines places dans les bus ou les salles de spectacle, et de boire aux mêmes fontaines que les blancs. Fondateur/trice, à l'âge de 28 ans,

B

Né/e à Gujarat, en 1869, de parents hindous, alors que l'Inde était toujours sous le joug de l'empire britannique. Il/elle dirigea la lutte pour l'indépendance, sans jamais renoncer à

C

d'une organisation d'églises noires encourageant les marches, les manifestations et les boycotts non-violents contre la ségrégation raciale. Son organisation a participé à une manifestation à Birmingham, en Alabama, au cours de laquelle des centaines d'écoliers ont défilé en chantant dans les rues.

C

la protestation non-violente et à la tolérance religieuse malgré ses nombreuses arrestations et incarcérations. Lorsque les Indiens usaient de violence les uns contre les autres ou contre l'empire britannique des Indes, il/elle jeûnait jusqu'à ce que la violence cesse. Il/elle a pris la tête d'une marche de 390 kilomètres à travers l'Inde et

D

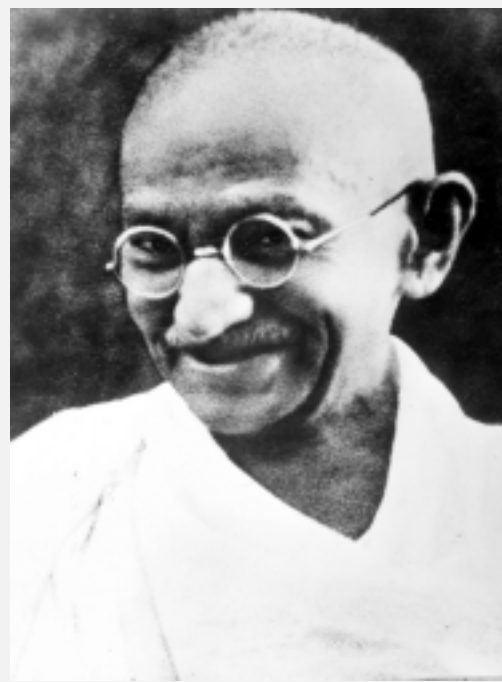
Les policiers reçurent l'ordre de lâcher leurs chiens et les pompiers d'actionner leurs lances d'incendie. Il/elle fut arrêté/e et emprisonné/e.

D

persuadé ses partisans d'endurer les brutalités de la police et de l'armée sans représailles. Il/elle a passé 2.338 jours en prison au cours de sa vie entièrement consacrée à la paix.



©MTI



©MTI

A

«Nous n'essayons pas de détruire ou d'annihiler le régime militaire. Ils menacent toujours de nous annihiler, mais [...] notre mouvement a pour but de créer une société qui assure la sécurité de toute la population, y compris des militaires.»

Daw Aung San Suu Kyi

A

«Hélas, j'adresse cette triste chanson qui résonne dans ma tête à ceux qui aident les prisonniers. Elle exprime des sentiments obscurs – je n'oublierai jamais les tortures horribles. Puisse cette misère en prison ne jamais être infligée à un être doué de sensations.»

Ngawang Sangdrol

B

Né/e en Birmanie, en 1945, il/elle est le fils/la fille du héros national de la lutte pour l'indépendance qui a été assassiné. Il/elle est la figure populaire de la lutte pour la démocratie et contre

B

Religieux/se bouddhiste, il/elle prône l'indépendance du Tibet et a été arrêté/e pour la première fois à l'âge de 10 ans par les autorités chinoises. Son seul crime a été de participer à

C

un cruel régime militaire. Il/elle a failli se faire assassiner par une unité de l'armée qui avait reçu l'ordre de pointer les armes contre lui/elle. Il/elle a été placé/e en résidence surveillée pendant 6 ans sans être accusé/e d'aucun délit. Il/elle a été véritablement coupé/e du monde extérieur. Même après sa libération, le gouvernement

C

une manifestation pacifique pour l'indépendance du Tibet. Il/elle a été arrêté/e une nouvelle fois à l'âge de 15 ans et condamné/e à 3 ans d'emprisonnement. La sentence a été prorogée une première fois parce qu'il/elle avait chanté une chanson en faveur de l'indépendance alors qu'il/elle était en prison et une nouvelle fois, de 8 ans, parce qu'il/elle

D

l'a empêché/e de revoir son époux/épouse mourant/e. En 2001, il/elle est toujours assigné/e à résidence, l'accès à sa résidence est étroitement contrôlé et son téléphone a été coupé.

D

a crié «Libérez le Tibet», alors qu'il/elle se tenait sous la pluie dans la cour de la prison. Aujourd'hui, il/elle souffre de problèmes rénaux à cause des tortures qu'il/elle a subies.



© Gamma Press



© Tibet Information Network